

Arrêté ministériel n° 2016-694 du 21 novembre 2016 abrogeant l'arrêté ministériel n° 85-153 du 26 mars 1985 relatif au statut des médecins attachés à un service du Centre Hospitalier Princesse Grace

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	21 novembre 2016
Publication	Journal de Monaco du 25 novembre 2016 ^[1 p.3]
Thématiques	Établissement public ; Établissement de santé

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2016/11-21-2016-694@2016.11.26>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels médicaux intervenant ponctuellement ou occasionnellement au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 85-153 du 26 mars 1985 relatif au statut des médecins attachés à un service du Centre Hospitalier Princesse Grace ;

Article 1er

L'arrêté ministériel n° 85-153 du 26 mars 1985, susvisé, est abrogé.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 25 novembre 2016

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2016/Journal-8305>